

REUNIR POUR OBTENIR

Les chambres des professions libérales réunissent dans chaque département et chaque région les professionnels libéraux des secteurs d'activités les plus divers ainsi que leurs organes institutionnels lorsqu'ils sont réglementés.

La Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL), qui les fédère au plan national, se charge d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics, des organisations nationales et internationales afin d'y défendre leurs intérêts moraux et matériels.

Les résultats obtenus par la CNPL lors des scrutins professionnels et sa participation dans les instances paritaires assurent sa légitimité et sa représentativité.

Sa représentativité lui permet de lutter efficacement pour faire réduire les inégalités les plus graves qui frappent les professionnels libéraux.

La CPL de Paris se propose de vous informer et de vous mobiliser à l'occasion de réunions débats autour de thèmes de l'actualité professionnelle fiscale ou sociale et animés par des spécialistes ou des personnalités notoires.

Chambre des Professions Libérales de Paris
siège social : 21, rue La Fontaine 75016 PARIS
adresse correspondance : 40, rue du Bac 75007 PARIS
(: 01.44.39.04.06 E-mail : cdplparis@wanadoo.fr
site Internet : <http://cdplparis.ifrance.com/>



CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES PROFESSIONS LIBERALES DE PARIS

Avec la participation de



le Bureau de la Chambre des Professions Libérales de Paris
vous prie de bien vouloir assister

lundi 5 juillet 2010 à 19 heures

au Cercle National des Armées
8, place Saint Augustin 75008 PARIS
à la réunion débat sur le thème

**LES PROFESSIONS LIBERALES
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

19 h : Réunion débat

L'actualité récente (éruption volcanique, nouvelle marée noire aux Etats-Unis) nous rappelle à l'ordre des bonnes pratiques environnementales, mais le périmètre du développement durable est infiniment plus large.

- Ø Qu'entend-on exactement par développement durable ?
- Ø En quoi le développement durable peut-il concerner nos professions libérales ?
- Ø Sa mise en place a-t-elle un coût ?
- Ø Quelles retombées économiques peut-on en attendre ?

C'est Maître Patricia SAVIN, Avocate au Barreau de Paris et spécialiste en la matière, qui a accepté de vous en parler et de répondre à vos questions.

20h : Cocktail

Coupon réponse à découper et à retourner avant le mardi 29 juin 2009 avec votre règlement à l'ordre de la CPL de Paris 40, rue du Bac 75007 PARIS

Mme Mlle M.

Prénom Nom.....

Profession

Adresse

.....

Code postal Ville

Tél.

Fax

E.mail

? sera présent(e)
et joint son chèque de 25 € par personne à l'ordre de la
CPL de Paris

? ne sera pas présent(e)
mais souhaite être tenu informé(e) des actions de la CPL
de Paris.